

Article 31 du Règlement

l'argent de vos impôts. J'en recommande fortement la lecture aux députés d'en face et à tous les Canadiens.

À la page 5, il est question du cercle vicieux de la dette. On y mentionne que, en 1984-1985, la dette nationale était de 206 milliards de dollars et que, de 1984-1985 à ce jour, les intérêts ont totalisé 238 milliards de dollars. Depuis 1984-1985, l'excédent d'exploitation du gouvernement est de 25 milliards de dollars. Examinons maintenant ces trois aspects, la dette de 206 milliards de dollars accumulée par les gouvernements précédents et les chiffres qui montrent que la majeure partie de cette dette de 206 milliards a été accumulée par le gouvernement libéral. Ainsi, 206 milliards de dollars plus 238 milliards égalent 444 milliards de dollars. Si nous soustrayons l'excédent d'exploitation de 25 milliards de dollars, cela veut dire que, en réalité, depuis que les conservateurs ont accédé au pouvoir, la dette n'est pas de 206 milliards, mais bien de 181 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je veux informer la Chambre du cas de M^{me} Omatee Ramganes, une femme qui est arrivée de Trinidad, sous le Programme d'employés de maison, du ministère de l'Immigration. Ses parrains ont refusé de la payer et ont insisté pour qu'elle trouve un autre travail afin de pouvoir payer pour le privilège de les servir.

[Traduction]

M^{me} Ramganesh risque l'expulsion parce que, en théorie, elle s'est trouvée à enfreindre la Loi sur l'immigration en trouvant un emploi qui ne s'inscrivait pas dans le cadre du programme. Elle n'a pas commis cette infraction de sa propre initiative, mais bien à la demande de ses employeurs.

Je demande au ministre de ne pas faire de cette femme une victime encore une fois. Je le prie instamment d'exa-

miner cette affaire immédiatement et de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, depuis longtemps, les habitants du Nouveau-Brunswick sont fiers que leur province soit un modèle pour le Canada dans plus d'un domaine.

Cette semaine, dans un sondage publié par la revue *Maclean's*, le Nouveau-Brunswick a encore une fois été acclamé en tant que leader national, cette fois pour sa politique et ses pratiques en matière d'aménagement forestier.

Comme le développement forestier durable peut servir de modèle en vue de l'élaboration d'un programme de protection de l'environnement pour l'ensemble du Canada, les autres gouvernements, y compris le gouvernement fédéral, auraient certainement beaucoup à tirer de l'expérience du Nouveau-Brunswick.

Ayant eu moi-même la chance de participer au programme de gestion forestière du Nouveau-Brunswick à ses débuts, je veux féliciter sincèrement les ministres et les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles de cette province, à qui nous devons le succès de ce programme ces dernières années.

Il ne suffit pas d'avoir des lois adéquates. Il est beaucoup plus important et beaucoup plus difficile d'appliquer efficacement la politique forestière sur le terrain. Le secteur forestier au Nouveau-Brunswick a réussi cet exploit.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il y a environ deux semaines, j'ai pressé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour que les travailleurs mis à pied puissent bénéficier de l'assurance-chômage et des crédits de formation dont elle est assortie, avant d'épuiser leurs indemnités de départ ainsi que leurs congés annuels et d'être acculés à la faillite personnelle.

Les travailleurs de l'acier de Labrador City, de Wabush et d'autres localités canadiennes durement touchées ne peuvent pas bénéficier de l'assurance-chômage et n'ont donc pas accès aux programmes de formation du fait qu'ils reçoivent une indemnité de départ. Or, ce sont ces programmes de formation qui sont la clé de leur avenir.